

**Réunion du Bureau de la Commission Locale de L'Eau (CLE) du
SAGE Croult Enghien Vieille Mer**

13 janvier 2015 – Bonneuil-en-France – 15h00

Compte-rendu

Contact :

Juliette DELMAS – Animatrice du SAGE Croult Enghien Vieille Mer

SIAH du Croult et du Petit Rosne

Rue de l'eau et des enfants

95500 Bonneuil-en-France

juliette.delmas@sage-cevm.fr

Tel. : 01 30 11 16 80 / 06 70 52 36 86

ORDRE DU JOUR

1. Bilan de l'année 2014 : rapport annuel et budget
2. Programme d'actions et budget prévisionnel 2015
3. SDAGE 2016-2021 : procédure de consultation des Assemblées locales
4. Diagnostic du SAGE : Commissions thématiques (organisation et déroulement), Calendrier
5. Communication : création du site Internet du SAGE
6. Inventaire des zones humides (identification, caractérisation et cartographie)

Lien vers boîte à outils zones humides :

<http://www.forum-zones-humides.org/boites-outils-zones-humides.aspx>

Membres du Bureau de la CLE :

| | | |
|-------------------------------------|---|----------|
| Monsieur Guy MESSAGER | Président du SIAH Croult et Petit Rosne, Président de la CLE du SAGE | Présent |
| Monsieur Michel ADAM | Adjoint au Maire de Dugny Vice-Président de la CLE du SAGE | Présent |
| Madame Josiane BERNARD | Vice-Présidente du Conseil Général de la Seine-Saint-Denis Vice-Présidente de la CLE du SAGE | Présente |
| Monsieur Jean-Pierre ENJALBERT | Président du SIARE, Maire de Saint-Prix Vice-Président de la CLE du SAGE | Présent |
| Monsieur Didier GUÉVEL | Conseiller communautaire de la CA Roissy Porte de France, Maire du Plessis-Gassot | Présent |
| Monsieur Christian LAGRANGE | Vice-Président de la Communauté d'agglomération Est Ensemble | Excusé |
| Monsieur Gilles MENAT | Adjoint au Maire de Baillet-en-France Vice-Président du SIAH | Excusé |
| Monsieur Bernard BRETON | Président de la Fédération du Val d'Oise de pêche et de protection des milieux aquatiques | Excusé |
| Monsieur Robert HALIFAX | Association Environnement 93 | Présent |
| Monsieur Raymond TIROUARD | Président de l'Organisation générale des consommateurs (ORGECO) du Val d'Oise | Absent |
| Madame Morgane SANCHEZ | Chargée de mission SAGE DRIEE Ile-de-France | Présente |
| Madame Lydia PROUVÉ | Chargée de projets politique territoriale Agence de l'Eau Seine-Normandie | Excusée |
| Madame Catherine MENNETRIER-VALETTE | Responsable de la Police de l'eau et des milieux DDT du Val d'Oise | Présente |

Autres participants:

| | | |
|----------------------------|---|----------|
| Monsieur Bernard BREUIL | Chef du service hydrologie urbaine et environnement de la DEA 93 Conseil Général de la Seine-Saint-Denis | Présent |
| Monsieur Eric CHANAL | Directeur du SIAH Croult et Petit Rosne | Présent |
| Madame Juliette DELMAS | Chargée d'animation du SAGE Croult Enghien Vieille Mer | Présente |
| Monsieur Dominique LEGUY | ADAGE Environnement | Présent |
| Monsieur Nicolas LONDINSKY | Directeur du service eau et assainissement Communauté d'agglomération Est Ensemble | Présent |
| Madame Amparo MARTAUD | Directrice générale des services du SIA de la Région d'Enghien-les-Bains | Présente |

1- Rappel du calendrier global d'élaboration du SAGE

M. Guy MESSAGER, Président de la CLE du SAGE Croult Enghien Vieille Mer, ouvre la séance en accueillant les membres du Bureau.

Dans un premier temps, Mme Juliette DELMAS présente le calendrier global d'élaboration du SAGE (en annexe du compte-rendu) en rappelant les échéances fixées pour la réalisation de chaque étape. Ce calendrier doit permettre de finaliser la rédaction des documents du SAGE (PAGD et règlement) pour le début de l'année 2016 avant le lancement de la procédure d'enquête publique. Elle précise que ce calendrier prend en compte les prochaines échéances électorales - élections municipales en 2014, élections régionales et départementales en 2015 – dont les résultats induiront un réajustement de la composition de la CLE. Il ne sera en conséquence pas possible durant ces périodes de réunir la CLE pour valider les différentes phases du SAGE. Ainsi, en 2014, la phase de diagnostic, dont la durée prévisionnelle est de 5 mois, ne pourra être présenté et validé par la CLE qu'une fois que les représentants des communes et des intercommunalités, ainsi que le Bureau et le Président de la CLE, auront été désignés. La dynamique amorcée pour élaborer le SAGE ne doit pas pour autant en être affectée, ainsi, durant cette période le Bureau d'étude entamera en parallèle la phase des tendances et scénarios.

M. Guy MESSAGER précise que durant cette période électorale les commissions thématiques, présidées par les Vice-Présidents de la CLE, ne pourront également pas se réunir.

M. Bernard BREUIL s'interroge quant à la procédure de désignation des représentants des communes qui siégeront au sein de la Commission Locale de l'Eau après les élections municipales de 2014. En effet, lors de la composition de la première CLE, les représentants des communes du Val d'Oise ont été désignés par l'Association des Maires de France (AMF) et les représentants des communes de la Seine-Saint-Denis par l'Association des Maires d'Île-de-France (AMIF). Si la procédure de désignation reste la même, le délai avant de pouvoir réunir à nouveau la CLE sera plus long. Il faut donc anticiper cette éventualité.

M. Jean RAIMBOUX précise que ce sont les Maires ou leurs représentants qui ont été nominativement désignés pour siéger à la CLE et non les Communes qu'ils représentent. Il semble donc logique de passer par la même procédure.

Mme Lydia PROUVE propose de se rapprocher des cellules d'animation d'autres SAGE afin de voir de quelle manière les CLEs ont été renouvelées après les élections municipales précédentes. La législation en la matière n'est pas très détaillée.

M. Bernard BREUIL rappelle par ailleurs qu'une fois les représentants des collectivités désignés, la nouvelle composition de la CLE doit faire l'objet d'un arrêté préfectoral ce qui contribuera également à allonger le délai avant l'installation de la nouvelle CLE.

M. Guy MESSAGER propose que Mme Juliette DELMAS fasse le point sur cette question, en sollicitant notamment la Préfecture, afin de constituer un dossier solide en prévision de la prochaine CLE lors de laquelle la question sera posée et délibérée.

Au sujet du calendrier d'élaboration du SAGE, M. Guy MESSAGER informe les membres du Bureau que l'Agence de l'Eau lui a fait part, par le biais d'un courriel, de son inquiétude



concernant les délais de relecture et de finalisation de l'état initial. En effet, à un peu moins d'un mois de la prochaine réunion de la CLE (le 12 novembre) la rédaction de l'état initial n'est pas encore achevée, il n'est donc pas possible à ce jour d'apporter des remarques et propositions d'améliorations sur l'intégralité du document, et de l'analyser au regard des textes réglementaires et des documents du bassin. En conséquence, l'Agence de l'Eau ainsi que la DRIEE sollicitent le Président de la CLE afin que la date de la prochaine CLE, au cours de laquelle l'état initial sera présenté et soumis au vote, puisse être reportée à minima d'un mois.

M. Guy MESSAGER demande au Bureau d'étude sous combien de jours la rédaction de l'état initial pourra être terminée. D'après M. Dominique LEGUY il faudrait idéalement une semaine à 10 jours pour finaliser l'écriture du document.

M. Guy MESSAGER

s'interroge sur la réélection des délégués des collectivités à la CLE après les élections municipales. Si les représentants des communes devaient être désignés via les associations des maires, cela pourrait retarder le calendrier d'un an.

Demande du Président à Juliette Delmas de vérifier ce qu'il en est juridiquement, afin de trouver une solution pour ne pas bloquer l'élaboration du SAGE (à titre d'exemple : désignation des membres du fait de leurs fonctions et non de façon nominative). Ce point devra être réglé avant la prochaine CLE.

M. Guy MESSAGER, Président de la CLE du SAGE Croult Enghien Vieille Mer, ouvre la séance en accueillant les membres du Bureau et en les remerciant de leur présence.

Le premier point abordé concerne le rapport annuel 2012 de la cellule d'animation du SAGE.

M. Guy MESSAGER rappelle qu'après validation par les membres du Bureau, ce document sera transmis aux partenaires financiers et mis à disposition des membres de la CLE.

Mme Juliette DELMAS présente le rapport annuel de l'année 2012. Elle rappelle que, suite à l'installation de la Commission Locale de l'Eau (CLE) en septembre 2011, l'année 2012 a été la première année d' "activité" de la CLE. La prise de fonction de l'animatrice du SAGE, en début d'année 2012, a permis de lancer la dynamique de travail et d'installer le SAGE dans le paysage territorial. Cette première année a notamment été consacrée à la prise de contact avec les acteurs du territoire au travers d'entretiens et de réunions destinées à présenter le

périmètre du SAGE et les phases d'élaboration, et à recueillir les attentes et les connaissances particulières propres à enrichir l'état des lieux.

Les instances du SAGE (CLE, Bureau, Commissions thématiques) se sont réunies à plusieurs reprises tout au long de l'année.

Par ailleurs, l'année 2012 a également été consacrée à l'organisation administrative du SAGE et au lancement de l'appel d'offres pour la réalisation de l'état des lieux, des tendances et scénarios et l'aide au choix de la stratégie du SAGE.

Mme Lydia PROUVÉ apporte une précision quant à la forme du rapport annuel. L'Agence de l'Eau Seine-Normandie, qui finance à hauteur de 50% l'animation du SAGE, a besoin, pour pouvoir solder les subventions 2012, que soit précisé dans ce document la répartition du temps de travail de l'animatrice.

M. Guy MESSAGER propose qu'un tableau de répartition du temps de travail par mission soit annexé au rapport annuel.

Le rapport annuel 2012 de la cellule d'animation du SAGE est approuvé par le Bureau de la CLE

2- Budget prévisionnel 2013

Le budget prévisionnel 2013 du SAGE est présenté par le Président de la CLE. M. Guy MESSAGER détaille pour chaque section (fonctionnement et investissement) les principaux postes de dépense et les recettes attendues.

Pour la section de fonctionnement :

Les principales recettes de cette section sont constituées par :

| | |
|--|----------|
| Participation financière du SIARE, du SIAH Croult et Petit Rosne, et du Conseil général de la Seine-Saint-Denis) | 65 160 € |
| Aides attribuées par le Conseil régional d'Ile-de-France et par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie pour le financement du poste d'animateur du SAGE et pour les frais de fonctionnement afférents | 51 920 € |

Les dépenses de la section de fonctionnement, sont quant à elles principalement constituées des postes suivants :

| | |
|--|----------|
| personnel mis à disposition par la collectivité de rattachement (SIAH Croult et Petit Rosne) | 48 000 € |
| Charges à caractère général | 16 899 € |
| Virement à la section d'investissement | 47 980 € |

Pour la section d'investissement :

M. Guy MESSAGER précise que les dépenses d'investissement sont principalement constituées des frais liés à l'étude lancée pour la réalisation de l'état des lieux, des tendances et scénarios et l'aide au choix de la stratégie du SAGE.

Le montant global de cette étude s'élève à environ 440 000 € TTC, sur une durée de 27 mois.

Dans le cadre de leur politique respective d'accompagnement des structures porteuses de SAGE, l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et la Région Ile-de-France apportent une aide financière, à hauteur de 80%, pour les études nécessaires à l'élaboration du SAGE. Il a ainsi été notifié, pour le financement de l'étude citée précédemment, une aide de 216 000 € accordée par l'AESN et une aide de 140 000 € accordée par la Région Ile-de-France.

Compte tenu de la charge importante que constitue cette étude, il a été convenu que le montant de l'étude, et les aides financières associées, soient répartis sur toute la durée de l'étude, soit sur les exercices 2013, 2014 et 2015.

Les principales recettes d'investissement sont les suivantes :

| | |
|--|-----------|
| Subvention de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie pour le financement des études du SAGE | 108 474 € |
| Subvention du Conseil régional Ile-de-France pour le financement des études | 70 337 € |

Les dépenses d'investissement sont principalement constituées par :

| | |
|---|-----------|
| Frais d'étude | 228 000 € |
| Développement du site Internet du SAGE, acquisition des données cartographiques | 16 402 € |

M. Guy MESSAGER rappelle qu'après validation du budget prévisionnel 2013 par le Bureau, celui-ci sera voté lors du prochain Comité syndical du SIAH Croult et Petit Rosne, qui se tiendra le 27 mars 2013.

Mme Lydia PROUVÉ confirme que l'aide qui sera attribuée par l'Agence de l'Eau pour le fonctionnement de la cellule d'animation correspond bien au montant indiqué dans le tableau budgétaire 2013. Elle précise que, dans le cadre de son Xème programme, l'Agence de l'Eau Seine-Normandie peut apporter une aide financière majorée à 80% pour les études.

Le budget prévisionnel 2013 du SAGE est approuvé par le Bureau de la CLE

Avant de donner la parole à M. Dominique LEGUY, Directeur du Bureau d'étude ADAGE, M. Guy MESSAGER rappelle aux membres du Bureau que les commissions thématiques se réuniront au mois d'avril :

| Commission | Date | Lieu |
|------------------|-------------------|--|
| Milieu naturel | 15 avril, à 14h00 | Communauté d'agglomération Plaine Commune – St Denis |
| Qualité de l'eau | 18 avril, à 10h00 | SIARE – Soisy-sous-Montmorency |
| Aménagement | 24 avril, à 14h30 | <i>Lieu à déterminer</i> |

Il informe également les membres du Bureau qu'un rendez-vous a été sollicité auprès du nouveau Sous-Préfet de Sarcelles, Monsieur Hervé MALHERBE, afin de l'associer au travail déjà engagé pour l'élaboration du SAGE.

3- Etude pour la réalisation de l'état initial, du diagnostic, des tendances et scénarios et l'aide au choix de la stratégie

(Diaporama en annexe)

M. Dominique LEGUY présente le groupement d'étude ADAGE/AScA/Complémentterre/Biodiversita chargé d'accompagner la CLE pour la réalisation de l'état initial, du diagnostic, des tendances et scénarios et l'aide au choix de la stratégie du SAGE. La proposition faite par le groupement comprend à la fois une expertise technique des différents sujets qui seront abordés dans le cadre du SAGE, une approche prospective, un accompagnement tout au long de l'étude pour faciliter la concertation, et une aide décisionnelle.

La présentation faite aux membres du Bureau s'articule autour des points suivants :

- Présentation du groupement d'études
- Présentation de la mission
 - ✓ Philosophie de l'accompagnement et principes de travail collectif
 - ✓ Démarche de SAGE et exemples de plus-values pour le territoire
- Temps d'échange
- Méthode et outils
- Calendrier opérationnel
- Zoom sur la phase Etat initial
 - ✓ Objectifs et périmètres
 - ✓ Travail du groupement
 - ✓ Rôle attendu des instances
 - Prochaines commissions thématiques
 - Prochaine CLE
 - Prochain bureau

Pour illustrer quelles peuvent être les plus-values du SAGE, M. Dominique LEGUY présente, pour chaque commission thématique, quelques éléments de réflexion issus des premiers entretiens réalisés et des données collectées à ce jour. Il précise que ces illustrations ne sont que des pistes de réflexion, et ne préfigurent en aucun cas l'étude qui sera réalisée, précisant que l'état des lieux sera mené en co-construction avec les acteurs du territoire.

AMENAGEMENT

- Un territoire « mosaïque » et des paysages contrastés en évolution permanente
- Un réseau hydrographique progressivement gommé par le développement urbain
- Une dynamique métropolitaine en mouvement (SDRIF, Grand Paris, SCOT...)
- Des accroissements brutaux des débits : vulnérabilité des personnes et des biens
- Des risques liés à la nature des sols et sous-sols
- La navigation sur les canaux de l'Ourcq et de Saint-Denis
- ...

EXEMPLES DE PLUS-VALUES

- Favoriser la traduction opérationnelle des grands principes de gestion de l'eau et de protection des milieux (zones humides...) en amont des projets d'aménagement et dans les documents d'urbanisme opposables (SCOT, PLU, CDT...)
- S'appuyer sur l'identité paysagère liée à l'eau pour construire une vision globale du territoire et renforcer son attractivité
- Organiser la valorisation de la gestion des eaux de ruissellement dans les aménagements et se forger une culture commune en matière de gestion alternative
- Mettre en valeur le patrimoine paysager et vernaculaire lié à l'eau dans la ville, faire vivre la « mémoire de l'eau »
- ...

« Retrouver l'eau »

QUALITE DE L'EAU

- Un réseau hydrographique dense... majoritairement enterré
- Une qualité à reconquérir
- Des impacts liés aux rejets par temps sec et temps pluie
- Des accroissements brutaux des débits : chocs polluants / érosion des berges
- 30 % de l'eau potable provenant de nappes souterraines
- De vastes surfaces agricoles sur la moitié nord du périmètre
- Des potentialités paysagères liées à la « mémoire de l'eau » et au patrimoine hydraulique
- ...

EXEMPLES DE PLUS-VALUES

- Favoriser une approche intégrée des « conformités » de l'assainissement par les divers niveaux de gouvernance
- Usage raisonné / limitation des phytosanitaires
- Gérer en solidarité « amont/aval »
- Généraliser la prise en compte des effluents non domestiques
- Encadrer la qualité paysagère des ouvrages hydrauliques et favoriser les solutions alternatives
- ...

« Retrouver l'eau »

MILIEUX NATURELS

- Des « îlots » naturels et des paysages emblématiques (canal de l'Ourcq, forêt de Montmorency, grands parcs urbains...) en secteur urbain dense
- Une nature et un paysage « ordinaires » encore mal considérés et peu mis en valeur
- Des usages récréatifs liés à l'eau concentrés sur le canal de l'Ourcq, dans les grands parcs urbains et sur le lac d'Enghien
- Un niveau de connaissances et une valorisation (écologique / récréative) contrastés entre « îlots » naturels emblématiques et nature « ordinaire »
- Une demande sociale de loisirs de proximité et de lieux de ressourcement
- ...

EXEMPLES DE PLUS-VALUES

- Harmoniser le niveau des connaissances sur l'ensemble du territoire et identifier ses caractéristiques identitaires
- Reconstituer des espaces de « liberté » pour les cours d'eau, favorables à la récréation des milieux naturels humides
- Conforter les continuités écologiques et liaisons douces existantes, et en recréer des nouvelles
- Valoriser la nature « ordinaire », la nature « aménagée » et leurs potentialités paysagères
- Intégrer la préservation et la gestion de milieux naturels et des paysages dans les projets d'aménagement
- Renforcer le lien social en valorisant l'eau et ses milieux aquatiques
- ...

« Retrouver l'eau »

A l'issue de cette première partie de la présentation, il est proposé aux membres du Bureau un temps d'échange.

M. Bernard BRETON réagit à la notion de nature ordinaire évoquée comme l'une des pistes de réflexion à développer dans le cadre de la Commission « Milieu naturel ».

Dans le cadre du Grenelle de l'environnement, beaucoup de moyens ont été concentrés sur des actions en faveur de la biodiversité "exceptionnelle", voir en particulier la création de l'Agence Française de la Biodiversité, mais on prend progressivement conscience de la nécessité de préserver et restaurer la nature dite "ordinaire" qui participe tout autant à la qualité écologique de notre environnement.

Il pointe également l'importance de valoriser les loisirs de proximité, notamment liés à l'eau et aux canaux. L'Île-de-France est une terre de tourisme culturel, notamment Paris, et de tourisme d'affaire à l'échelle nationale et internationale, mais il est également indispensable de développer les loisirs et le tourisme à destination des franciliens, notamment en restaurant et aménageant les berges des cours d'eau et des canaux afin qu'ils puissent se réappropriier ces espaces, pour la promenade, la pêche, limitant ainsi les zones de « non droit ».

M. Gérard GREGOIRE abonde dans ce sens, mais fait remarquer qu'il est prioritaire d'aborder les questions liées au développement du territoire. Il cite l'exemple du territoire du SIAH Croult et Petit Rosne qui est concerné par de nombreux et importants projets d'aménagement qui devraient voir le jour dans les prochaines années pour répondre au besoin de développement économique et d'emploi du territoire. Mais ce besoin impose d'adapter et de renforcer les infrastructures d'assainissement existantes, en particulier la station de dépollution de Bonneuil-en-France qui arrive à saturation. Le SIAH Croult et Petit

Rosne étudie d'ores et déjà les divers scénarios de développement de son territoire afin d'adapter au mieux l'extension de la station de dépollution aux besoins futurs.

Plus globalement, M. Gérard GREGOIRE insiste sur la nécessité et l'urgence d'anticiper les besoins en matière d'eau potable et d'assainissement, notamment dans le cadre des politiques du Grand Paris et de métropolisation. Il faut absolument lier l'eau à l'économie. Par ailleurs, les nombreux projets d'aménagement posent la question de la "consommation" des terres agricoles et de la présence fréquente de sols pollués (décharges, cyanures), , dont l'impact sur l'eau devra être abordé dans le cadre du SAGE.

M. Gérard GREGOIRE souhaite que, pour autant, la dimension "rêve" de l'aménagement de notre territoire ne soit pas oubliée, ce qui pourrait se concrétiser par l'aménagement d'une promenade le long du Croult depuis le parc de la Courneuve jusqu'à Louvres.

Autre point que M. Gérard GREGOIRE souhaite voir aborder dans le cadre du SAGE : les ressources géothermiques. L'usine géothermique de Villiers-le-Bel permet d'alimenter en eau chaude de nombreux quartiers de Villiers-le-Bel et de Gonesse.

Pour conclure M. Gérard GREGOIRE insiste sur le fait que l'eau n'est pas un supplément d'âme, mais une nécessité pour permettre au territoire de se développer.

Mme Josiane BERNARD souligne que tout cela montre bien l'importance du SAGE à venir, mais fait remarquer que le calendrier du Grand Paris et celui du SAGE ne sont pas tout à fait synchrones. Quand le SAGE sera adopté, les projets d'aménagement du Grand Paris seront eux déjà bien avancés. Aussi, est-il important que nous anticipions le plus tôt possible, c'est-à-dire dès aujourd'hui, afin que nous ne subissions pas cette dynamique territoriale mais que nous veillions à ce qu'elle intègre au mieux nos préoccupations. Le SAGE est un lieu d'échanges et de discussions qui doit nous permettre en toute légitimité et à la bonne échelle d'apporter de la cohérence aux différentes politiques territoriales.

Il est indéniable que l'emploi et le développement économique sont des priorités pour notre territoire, mais ces priorités ne sont pas nécessairement incompatibles avec l'exigence de protection et de reconquête des milieux aquatiques. Il faut arrêter d'opposer l'économie à l'environnement.

Nous construisons aujourd'hui le territoire de demain, et ce, pour les générations à venir.

M. Jean-Claude NOYER approuve les interventions qui viennent d'être faites, parlant de développement urbain et industriel nécessaire et inéluctable de notre territoire, ce qui entraînera inévitablement des conséquences écologiques. Il importe donc au plus haut point que nous œuvrions pour améliorer la qualité de l'eau par le biais du traitement des eaux usées domestiques et non-domestiques, mais aussi des eaux de ruissellement. M. Jean-Claude NOYER souhaiterait que les questions du logement et de l'emploi soient abordées dans le SAGE. Il est en effet indispensable que les projets d'aménagement prennent en compte la question de l'eau. .

Dans le cadre du projet d'extension de la station de dépollution de Bonneuil-en-France, M. Bernard BRETON note qu'en parallèle d'une extension il serait souhaitable de faire évoluer la station, à la fois dans les critères de qualité des eaux rejetées et vers une valorisation énergétique plus importante des biogaz produits par le traitement des boues.

M. Guy MESSAGER précise qu'avec l'industrialisation et l'urbanisation du territoire, la qualité des milieux aquatiques s'est dégradée. Il nous faut aujourd'hui inverser cette tendance, sans



période, et pour éviter tout retard dans la réalisation de l'étude, ADAGE pourra entamer la troisième phase en travaillant sur le scénario tendanciel.

Mme Josiane BERNARD fait remarquer qu'après les municipales en 2014 il y aura les cantonales en 2015. Nous ne pouvons pas prendre le risque de retarder trop le travail de la CLE. Nous devons avancer au rythme qui sera le nôtre.

M. Christian LAGRANGE abonde dans ce sens, en souhaitant que le travail réalisé ne soit pas défait à chaque renouvellement des membres de la CLE.

M. Bernard BREUIL fait remarquer que les réunions indiquées dans le calendrier prévisionnel ne pourront pas toutes être tenues dans les délais, notamment la CLE n°3 prévue en août 2014, c'est-à-dire juste après les municipales. Il faut prévoir un peu de temps après ces élections pour que les différentes collectivités aient statué sur la composition de leurs instances décisionnelles.

La décision est prise de maintenir la réunion de la CLE en Janvier 2014 pour une première validation du diagnostic, et de repousser la réunion prévue en Août 2014 à début Octobre.

M. Dominique LEGUY poursuit avec la présentation des Commissions thématiques. Dans la proposition du groupement ADAGE a été intégrée une approche paysagère, qui permet une vision intégrée du territoire. Il est proposé que cette thématique soit traitée de manière transversale au sein des 3 Commissions thématiques. Par ailleurs, en l'absence d'une Commission usage, il est proposé que les différents usages de l'eau liés aux loisirs et au tourisme, soient également traités dans les 3 Commissions thématiques :

- Thermalisme > Commission qualité de l'eau
- Navigation > Commission aménagement
- Loisirs, pêche... > Commission milieu naturel

Mme Lydia PROUVE fait remarquer qu'il peut être périlleux d'aborder les questions liées au tourisme, aux loisirs, et au paysage au sein des 3 Commissions, notamment au sein de la Commission qualité de l'eau qui est particulièrement technique.

Mme Amparo MARTAUD fait remarquer que l'intégration paysagère est un aspect qui est de plus en plus pris en compte dans la conception des ouvrages hydrauliques, qui sont désormais conçus pour s'intégrer dans le tissu urbain. Une attention particulière est portée à leur aménagement et à leurs fonctionnalités annexes telles que le rôle écologique qu'ils peuvent jouer.

M. Eric CHANAL insiste sur l'intérêt d'intégrer un volet paysager dans le SAGE. Le paysage peut constituer une très bonne porte d'entrée pour aborder certains sujets, notamment au sein des Commissions Qualité de l'eau et Aménagement. Cela devrait contribuer à aborder utilement les conséquences des projets d'aménagement qui bien souvent défigurent non seulement le paysage mais mettent parfois en péril la pérennité et l'équilibre des milieux naturels à proximité. Il précise néanmoins qu'il s'agit d'un exercice délicat, le paysage étant rarement une priorité dans les projets d'aménagement, notamment face aux contraintes économiques et d'emploi.

Mme Josiane BERNARD s'interroge quant à la pertinence de traiter la question du paysage au sein de la Commission qualité de l'eau. Il ne faut pas oublier que la CLE est le lieu de la synthèse et du débat final.



Le Bureau décide in fine de valider la proposition de travail en commissions faite par le bureau d'études.

4- Communication : Lettre d'information, site Internet

Mme Juliette DELMAS présente la Lettre d'information, *Paroles de SAGE*, lancée en début d'année. Cette lettre, diffusée largement aux membres de la CLE et aux acteurs concernés de près ou de loin par le SAGE, est destinée à apporter une information claire et régulière sur l'état d'avancement du SAGE et à mettre en lumière les différents enjeux liés à l'eau sur notre territoire. Le prochain numéro sera diffusé au mois d'avril.

Un site Internet sera également mis en ligne afin de donner plus de visibilité au SAGE, et de mettre à disposition de tous les partenaires les informations nécessaires pour permettre une connaissance partagée des enjeux et une mobilisation de chacun.

Avant de clore la réunion, M. Guy MESSAGER propose de fixer la date de la prochaine réunion au :

Mercredi 18 septembre à 14h00, dans les locaux du SIAH Croult et Petit Rosne

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Guy MESSAGER remercie l'ensemble des membres du Bureau de leur participation et lève la séance.

Guy MESSAGER

Président de la CLE
du SAGE Croult Enghien Vieille Mer

